

## Communiqué de presse

# Événement de lancement du Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020 et des activités du Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)

**28 septembre 2015, dès 9h00 - Moulins de Beez**

Cordonnée par la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3), cette matinée vise à présenter le contenu du Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020 et les missions du Réseau wallon de Développement Rural (RwDR) et à procéder au lancement du premier appel à projets. Après une introduction par le Ministre-Président de la Wallonie, Monsieur Paul Magnette, Monsieur René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Sports exposera le contexte et les enjeux du PwDR.

### 1) Le Programme wallon de Développement Rural

En tant qu'espaces de développement économique, de cultures, de production de biens et de services, les territoires ruraux contribuent au bien-être de l'ensemble de la société. Et ce, par les réponses qu'ils peuvent fournir aux demandes sociétales en matière de nature, d'accueil, de diversité paysagère, de cadre de vie et de lieux de production. Les territoires ruraux sont les moteurs du développement des régions et des Etats de l'Union européenne. Mais ils sont aujourd'hui fragilisés, notamment par la diminution de la population active agricole, la périurbanisation, la perte de biodiversité et le vieillissement de la population. L'agriculture et les autres secteurs socioprofessionnels doivent être mobilisés pour un développement durable, diversifié et équilibré de la société rurale. C'est pourquoi une approche stratégique du développement rural est essentielle, le Programme wallon de Développement Rural s'inscrit dans la politique européenne de Développement rural et est là pour apporter une réponse à ces enjeux.

Approuvé par la Commission européenne le 20 juillet 2015, le programme répond aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 et entend améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, renforcer la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement et favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant la création d'emplois.

Ainsi, le PwDR, tel qu'approuvé, se décline en une vingtaine de mesures et sous-mesures. Celles-ci favorisent le développement des activités - agricoles ou non - en milieu rural et soutient notamment des actions de formation, de protection de l'environnement et de la biodiversité, la foresterie, le tourisme, l'entrepreneuriat rural, le patrimoine, partenariat, ainsi que des initiatives d'associations et de groupe d'actions locales (GAL) (le détail des mesures est disponible en annexe).

La politique de développement rural entend ainsi relever ces challenges propres aux zones rurales et exploiter tout le potentiel de celles-ci.

## 2) Le Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)

La mission du RwDR s'inscrit dans le cadre de l'article 54 du Règlement (UE) N°1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cet article stipule que chaque Etat membre établit un réseau rural national/régional regroupant les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural.

Le RwDR est une plateforme d'échange d'expériences et de transfert de bonnes pratiques entre tous les acteurs du programme de Développement rural. Il s'appuie sur un partenariat d'organisations professionnelles et de structures directement actives dans les secteurs concernés par le Programme wallon de Développement Rural (agriculture, foresterie, environnement, tourisme, services, formation, entrepreneuriat rural, , patrimoine, Leader).

La principale mission du RwDR est donc de faciliter la mise en oeuvre du PwDR à travers la mise en réseau des acteurs concernés (bénéficiaires potentiels, administrations fonctionnelles compétentes, organisations professionnelles, organismes de vulgarisation et de recherche, etc.)

Une cellule d'animation du Réseau se charge de la coordination, de l'animation, de la capitalisation des bonnes pratiques et de l'élaboration et la diffusion d'outils de communication (site web, magazines, publications thématiques, mise en place de groupes de travail, organisation de séminaire et surtout recueil et partage d'expériences dans d'autres Etats membres via le Réseau européen de Développement Rural (ENRD)...).

Toute information complémentaire sur [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be).

## 3) Accueil presse

Voir le programme complet ci-joint.

Un moment spécifique pour la presse est prévu de **9H00 à 9h30**. Différentes personnes-ressources seront à disposition des journalistes pour la réalisation d'interviews, telles que :

- Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président de la Wallonie
- Monsieur René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives
- Monsieur Briec Quévy, Directeur général de la DGO3
- Madame Anne Dethy, DGO3, Direction des programmes européens
- Monsieur Xavier Delmon, Coordinateur du RwDR

Afin de faciliter et d'optimiser votre accueil, merci de nous prévenir de votre présence, si possible pour le 23 septembre 2015 au plus tard.

### Contacts Presse :

Julien LESCEUX (0498/06.57.31 – [j.lesceux@reseau-pwdr.be](mailto:j.lesceux@reseau-pwdr.be))  
Xavier DELMON (0495/77.93.96 – [x.delmon@reseau-pwdr.be](mailto:x.delmon@reseau-pwdr.be))  
Eric ETIENNE (0473/75.62.18) – [eric.etienne@gov.wallonie.be](mailto:eric.etienne@gov.wallonie.be))



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.